

isfec.

● ● ● François d'Assise

Formation initiale et continue
aux métiers de l'éducation

ec enseignement
catholique

FORMATION CAPPEI

2026-2027



“

—

Formation très enrichissante qui permet d'aller au fond des difficultés des élèves et de la didactique pour y répondre.

C'est une formation que tout enseignant devrait pouvoir faire tant pour sa culture, que pour sa connaissance de l'inclusion et des élèves, de plus en plus nombreux, qu'ils auront à accueillir dans les années à venir. La montée en compétence est visible.

Stéphane, stagiaire formation CAPPEI - Promotion 2024-2025

—

”

Préparer le CAPPEI à l'ISFEC

Choisir de devenir enseignant spécialisé est une étape clé de votre chemin professionnel. Vous avez choisi une voie qui fait une réelle différence dans la vie des élèves à besoins éducatifs particuliers. Votre investissement contribuera à briser les barrières en consolidant avec eux leur capacité de résilience et leur faculté à rebondir face à une difficulté. Votre engagement permettra également aux élèves de discerner leur fonctionnement, afin qu'ils atteignent leur plein potentiel. Notre équipe vous accompagnera durant toute cette année pour que vous puissiez à votre tour, accompagner au mieux, vos élèves. À l'ISFEC François d'Assise, nous attachons une importance particulière à la création de communautés apprenantes de stagiaires de la formation. Nos équipes oeuvrent au quotidien pour alimenter un climat de convivialité, d'échanges et de collaboration entre vous, qui favorise l'enrichissement mutuel et la cohésion du groupe.

Un parcours riche et exigeant

Le parcours de formation CAPPEI vous prépare au métier d'enseignant spécialisé et aux épreuves de la certification CAPPEI. Il se déploie sur une année et comprend 324 heures de formation hors temps d'accompagnement aux écrits professionnels et à la certification.

Un accompagnement personnalisé

Durant votre formation vous êtes suivi dès votre prise de poste, par un tuteur (enseignant spécialisé expérimenté). Il vous aide à analyser et améliorer vos pratiques, propose des temps d'observation et de co-enseignement, partage ses outils pédagogiques et suit votre progression jusqu'à la certification. Son rôle est essentiel pour vous guider vers la maîtrise des compétences nécessaires à l'éducation des élèves à besoins particuliers.

Une équipe à l'écoute

Une référente du parcours

Une équipe de formateurs spécialisés

Une responsable pédagogique

Une équipe administrative

Les objectifs de la formation

Objectifs opérationnels

- Se préparer à la certification

Objectifs pédagogiques

Pré-CAPPEI

- Présenter la formation dans sa globalité
- Présenter les modalités de la certification : anticipation et aide méthodologique, présentation des épreuves, ressources bibliographiques

Module de professionnalisation

Le module de professionnalisation doit permettre à l'enseignant d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires, afin de se professionnaliser dans l'exercice de son emploi selon son dispositif :

- Enseigner en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ou en établissement régional d'enseignement adapté (EREA)
- Travailler en réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased), aide à dominante pédagogique, travailler en Rased, aide à dominante relationnelle
- Coordonner une unité localisée, pour l'inclusion scolaire (ULIS)
- Enseigner en unité d'enseignement (UE) des établissements ou de services sanitaires et médicaux-sociaux

Tronc commun

- S'approprier les enjeux éthiques et sociétaux de l'éducation inclusive
- Connaître le cadre législatif et réglementaire ainsi que sa mise en œuvre
- Connaître les univers institutionnels, les cultures et les pratiques des professionnels de l'accompagnement et du soin
- Professionnaliser les relations et construire le parcours de formation avec les familles
- Identifier, analyser et prendre en compte les besoins éducatifs particuliers pour leur apporter des réponses pédagogiques et éducatives
- Exercer dans l'école inclusive comme personne ressource.

Visite formative

- Conscientiser les observations et remarques du formateur, lors de cette visite conseil en vue d'un déplacement des gestes professionnels
- Croiser les observations du formateur et du tuteur
- Discerner les points d'appui et les marges de progression

Modules d'approfondissement

Cf Objectifs de chaque module dans le BO

Accompagnement à la certification

- Développer des compétences spécifiques liées à l'éducation inclusive et à la gestion des besoins éducatifs particuliers dans la mise en perspective des épreuves de la certification.
- Renforcer le sentiment d'efficacité des enseignants en les aidant à se positionner comme des ressources clés pour leur établissement et la communauté apprenante du CAPPEI en lien avec les problématiques de terrain et de la certification.

Accompagnement aux écrits professionnels

- Structurer et organiser un dossier professionnel clair et cohérent.
- Utiliser des outils collaboratifs pour enrichir leur contenu.
- Présenter leur dossier de manière convaincante et professionnelle.

[Visualiser le contenu détaillé de la formation](#)



Les compétences travaillées

Bulletin officiel n°7 du 16-02-2017

L'enseignant spécialisé exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive.

- en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif ;
- en concevant son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement ;
- en concevant avec d'autres enseignants des séquences d'enseignement et en co-intervenant dans le cadre de pratiques inclusives ;
- en œuvrant à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- en s'inscrivant dans une démarche de coopération avec différents acteurs et partenaires ;
- en coordonnant des actions avec les membres de la communauté éducative pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves

L'enseignant spécialisé exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire :

- en assurant une mission de prévention des difficultés d'apprentissages ;
- en contribuant à l'élaboration de parcours de formation adaptés, visant une bonne insertion sociale et professionnelle ;
- en se dotant et utilisant des méthodes et outils d'évaluation adaptés ;
- en définissant des stratégies d'apprentissages personnalisées et explicites ;
- en adaptant les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation ;
- en élaborant ou en contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans une perspective d'un parcours de réussite.

L'enseignant spécialisé exerce une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses :

- en s'appropriant et en diffusant les enjeux éthiques et sociétaux de l'École inclusive ;
- en répondant dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers ;
- en mobilisant les éléments des cadres législatif et réglementaire dans la variété de ses missions ;
- en connaissant et en coopérant avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive ;
- en construisant des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation ;
- en concevant et en mettant en œuvre des modalités de co-intervention ;
- en construisant et en animant des actions de sensibilisation, d'information et en participant à des actions de formation sur le thème de l'éducation inclusive ;
- en prévenant l'apparition de difficultés chez certains élèves ayant une fragilité particulière

L'évaluation

- Visites formatives
- Évaluation sommative
- L'évaluation de la satisfaction se fera par auto-évaluation du stagiaire.

La certification

Les épreuves

Épreuve 1

- Présentation d'une séance pédagogique avec un groupe d'élèves (durée : 45 min.)
- Entretien avec la commission (durée : 45 min.)

Épreuve 2

- Entretien avec la commission à partir d'un dossier portant sur la pratique professionnelle du candidat (durée : 15 min.)

Épreuve 3

- Présentation d'une action témoignant du rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à BEP (durée : 10 min.)
- Échange avec la commission (durée : 20 min.)

Notation et validation

- Chacune des épreuves est notée de 0 à 20 en relation avec les éléments du référentiel. Une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des trois épreuves est exigée pour l'obtention du Cappei.
- Le candidat peut demander à conserver les notes supérieures ou égales à 10 sur 20 qu'il a obtenues à une épreuve au maximum pendant trois années.
- À l'issue de cette période, il doit présenter à nouveau cette épreuve.

Taux d'insertion

100%

Inscription

Les candidats s'inscrivent à la certification auprès des instances académiques, en suivant le calendrier fixé par le recteur d'académie.

En vous inscrivant à la formation CAPPEI vous vous engagez à :

- suivre la totalité de la formation et vous présenter aux épreuves du CAPPEI l'année de la formation
- vous inscrire à la certification auprès des instances académiques, en suivant le calendrier fixé par le recteur d'académie.

Organisation de la formation

Pré-CAPPEI

24h

- Présentation de la formation dans sa globalité : les modalités de certification, l'anticipation et aide méthodologique, les ressources bibliographiques...
- Rencontre et temps d'échange avec le tuteur désigné en vue de préparer la prise de fonction à la rentrée suivante

à Bordeaux ou à Toulouse
+ sessions à distance

Module de professionnalisation

52h

- Enseigner en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa)
- Travailler en Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased)
- Coordonner une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis)
- Enseigner en unité d'enseignement (UE) des établissements et services sanitaires et médico-sociaux.

à Bordeaux ou à Toulouse
+ sessions à distance

Tronc commun

144h

- Enjeux éthiques et sociétaux / cadre législatif et réglementaire / connaissance des partenaires / relations avec les familles / besoins éducatifs particuliers et réponses pédagogiques / personne-ressource...
- Un stage de 4 jours (24h) complète le tronc commun et est à effectuer dans le diocèse d'origine (2 jours chez le tuteur, 2 jours en structure dans une autre structure éducative, médico-sociale...).

à Bordeaux ou à Toulouse
+ sessions à distance

Modules d'approfondissement

104h (2 x 52h)

2 modules à choisir selon le dispositif d'exercice

- Grand difficulté scolaire : Module 1 + Grande difficulté scolaire modules 2, ou Grande difficulté de compréhension des attentes de l'école ;
- Troubles des fonctions cognitives+ Troubles spécifiques du langage et des apprentissages, ou troubles psychiques ou Troubles du spectre autistique.

A Lille, Paris, Angers, Toulouse ou Lyon (Caluire et Cuire) selon les modules choisis

Accompagnement à la certification

- Un accompagnement et une préparation à la certification par l'organisme de formation de référence tout au long du parcours
- Un accompagnement par un tuteur détenteur de CAPPEI

à Bordeaux ou à Toulouse
+ sessions à distance

Choisir ses modules

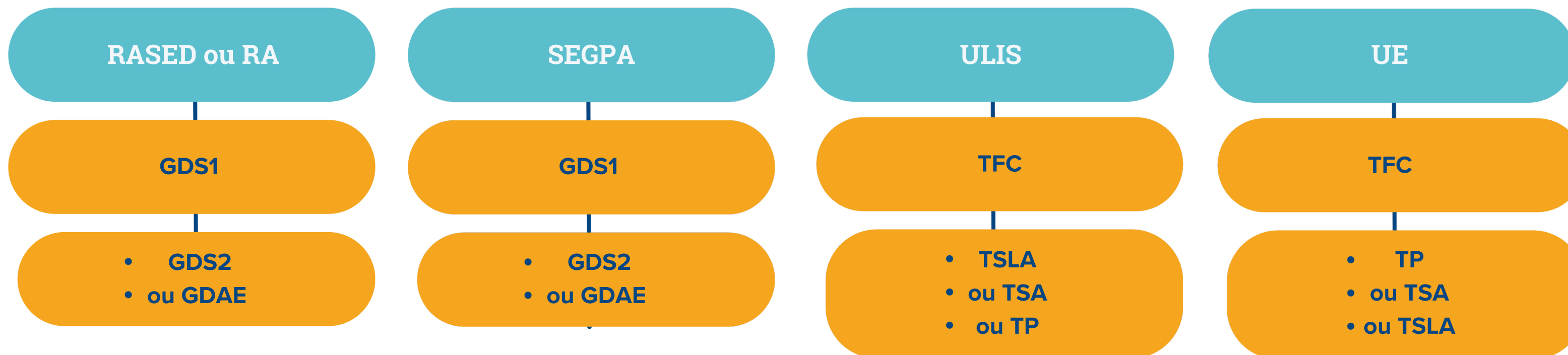
Les modules d'approfondissement sont à choisir selon les besoins professionnels et peuvent avoir lieu dans d'autres centres de formation.

Modules de professionnalisation (selon votre fonction) :

- RA : Regroupement d'Adaptation
- RASED : Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté
- SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
- UE : Unité d'Enseignement ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Modules d'approfondissement : (2 modules à choisir selon votre fonction)

- GDS1 : Grande Difficulté Scolaire–Module 1 et 2
- GDAE : Grande Difficulté de compréhension des Attentes de l'École (Persévérance scolaire et comportements difficiles)
- TFC : Troubles des Fonctions Cognitives
- TP : Troubles Psychiques
- TSA : Troubles du Spectre Autistique
- TSLA : Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages



Informations pratiques

Le public

- Enseignants du premier et du second degré, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privé sous contrat.
- Maîtres contractuels, maîtres agréés et maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privé sous contrat.

Les conditions d'admission

L'accès à cette formation se fait en dialogue avec les services de votre direction diocésaine et du chef d'établissement. Il est impératif d'être nommé sur un poste spécialisé ou de s'y engager avant d'entrer en formation.

Les pré-requis

- Exercer ses fonctions dans les écoles, les établissements scolaires, les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement.
- ou exercer sur un poste relevant de l'école inclusive (poste support de formation), validé par les autorités académiques (il appartiendra à chaque DDEC de vérifier auprès du rectorat la validité du poste support à la certification CAPPEI, avant le départ en formation)
- Exercer au moins à mi-temps sur un dispositif spécialisé : ULIS, SEGPA, RASED, Unité d'Enseignement, dispositifs des établissements médico-sociaux.
- L'exercice sur un poste d'enseignement spécialisé est indispensable pour accéder à la formation et la certification CAPPEI.

Modalités pédagogiques

Formation en alternance, combinant des périodes de cours et de présence en établissement.

Les sessions en présentiel se dérouleront à Bordeaux ou à Toulouse. Retrouvez toutes les informations pratiques pour préparer votre venue en formation si elle a lieu sur Bordeaux sur notre site web : <https://www.isfecfrancoisdassise.fr/formation-nouvelle-aquitaine/>

Voies d'accès à la certification

- Formation initiale avec certification: destinée aux enseignants nouvellement nommés en poste spécialisé (ex : ULIS, RA, UE).
- Certification par la voie de l'expérience (VAEP) : pour les enseignants ayant au moins 3 ans d'expérience dans un poste spécialisé

Types d'emplois accessibles

Enseignant spé en RA (regroupement d'adaptation), en ULIS, en UE.

Taux de satisfaction

89% Pré-CAPPEI
86% Module professionnalisation

La durée

324 heures sur 1 année : entre juin 2025 et avril 2026, dont 54h à distance.

Taux d'abandon formation

1 personne sur 25

Accessibilité

Formation accessible à tout public, possibilité d'adaptation des formations aux personnes en situation de handicap, contacter le référent handicap Anne-Sophie AVITE alternance@isfecfrancoisdassise.fr pour plus d'informations.

Inscription à la formation

L'inscription se fait sur dossier auprès de **FORMIRIS**.

Delais d'inscription

Clôture des candidatures le 29 mars 2026

Coût et financements

Pris en charge par FORMIRIS

Contacts

Pour toute demande d'information contactez
Fanny TÉODOMANTE
formationcontinue@isfecfrancoisdassise.fr

Calendrier de la formation

| | JUIN | JUIL | AOUT | SEPT | OCT | NOV | DEC | JANV | FEV | MAR | AVR |
|---------------------------|---------------------|-------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------------|----------------|---------------------------|----------------|----------------------------------|----------------|
| PRÉ-CAPPEI | Les 17, 24 et 29/06 | | Le 27/08 | | | | | | | | |
| MODULE PRO | | Du 30/06 au 01/07 | Du 25 au 26/08 | Du 21 au 24/09 | | | | | | | |
| TRONC COMMUN | | | | | Du 12 au 16/10 | Du 12 au 13/11/ et du 17 au 18/11 | | Du 04 au 08/01 & le 20/01 | | Du 24 au 26/03 et du 30 au 31/03 | |
| MODULE APPROFONDISSEMENT | | | | | | | Du 07 au 11/12 | | Du 01 au 05/02 | Du 08 au 12/03 | |
| PRÉPARATION CERTIFICATION | | | | | | Le 19/11 | | Le 13/01 | | | Du 01 au 02/04 |
| STAGE CHEZ LE TUTEUR | | | Le 25/09 | | Le 16/11 | | | | | | |
| STAGE EN STRUCTURE | | | | | | | | Du 11 au 12/01 | | | |

Certification

Le stagiaire sera informé de la date par le rectorat

Pour rappel :

Vacances scolaires 2026 – 2027 zone A

- Toussaint : 18/10/26 au 01/11/26
- Noël : 19/12/26 – 03/01/27
- Hiver : 13/02/27 – 28/02/27
- Printemps : 10/04/27 – 25/04/27

Fêtes religieuses

Lundi de Pâques : 29/03/2027